

Inscription pour l'année scolaire 2023 – 2024

Début des inscriptions : premier lundi après les vacances sportives - les inscriptions ne sont pas acceptées avant cette date.



Enfant : prénom, nom	Date de naissance
Parents: prénom, nom	
Adresse, lieu	
Numéro de téléphone & portable	
Courriel pour la correspondance	
Courriel pour la facturation	
Date d'entrée	
Où l'enfant était pris en charge jusque-là?	
menu végétarien / allergies etc.	

Coordonnées de l'école enfantine / école

Classe	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Lieu								
Enseignant/-e								
Téléphone (école, école enfantine)								

Veuillez transmettre les informations manquantes le plus vite possible.

Indications concernant les modules de la prise en charge désirées et des éventuels changements de lieu nécessaire

Modules de prise en charge/ changements de lieu	Accueil module 1 7.00 – 8.15 h**	Change-ment de lieu: destination du transport ?	Accueil module 2 8.15 – 11.45 h**	Change-ment de lieu: destination du transport ?	Accueil module 3 11.45 – 13.30 h**	Change-ment de lieu: destination du transport ?	Accueil module 4 13.30 – 15.30 h**	Change-ment de lieu: destination du transport ?	Accueil module 5 15.30 – 17.00 h**	Accueil module 6 17.00 – 18.30 h**
Lundi										
Mardi			*** pas d'accueil							
Mercredi						pas de transport		pas de transport		
Jeudi										
Vendredi			*** pas d'accueil							

** Ces heures peuvent être adaptées selon l'école enfantine ou l'école

*** Dans le cercle scolaire de Morat, tous les enfants ont l'école à ce moment, il n'y a donc pas de prise en charge pendant ces heures.

Changements de lieu

Veuillez indiquer la destination de votre enfant : par ex. l'emplacement exact de l'école maternelle, si l'enfant est cherché par une personne autorisée, s'il rentre à la maison etc..

Veuillez noter que les transports pour les enfants de l'école enfantine et les enfants en dehors de Morat sont payants.

Nous avons besoin d'un transport en dehors de Morat (veuillez indiquer l'emplacement et l'heure exacte) :

deà.....

Accueil pendant les vacances scolaires

Ce formulaire ne peut faire office de formulaire d'inscription pendant les vacances scolaires. Le formulaire adéquat ainsi que son règlement sont disponibles au Trésor ou sur notre site web (www.asb-tresor.ch/downloads/accueil pendant les vacances scolaires). L'accueil pendant les vacances scolaires est facturé en sus.

Taxe d'inscription (seulement lors de la 1ère inscription)

Une taxe d'inscription de CHF 100.- est demandée lors de l'inscription définitive. Cette dernière ne peut en aucun cas être remboursée.

→ Pour une description détaillée, nous vous renvoyons à nos règlements.

→ **Cette inscription est seulement valable après la réception de la confirmation écrite**

Lieu, date:

Signature: